

**Avenant 1 : Règlement intérieur**  
**de l'accueil de loisirs les enfants du Laveron**  
**du 06/01/2025 au 31/08/2025**

L'Accueil de loisirs « Les enfants du Laveron », géré par l'association de parents bénévoles Familles Rurales Association Les enfants du Laveron, est un lieu d'accueil, de socialisation et d'éveil pour les enfants de 3 ans à 11 ans, en dehors du temps scolaire. Il est déclaré auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) du Doubs.

L'Association Familles Rurales Les enfants du Laveron est affilié à Familles Rurales Fédération du Doubs.

L'Accueil de loisirs met en œuvre le projet éducatif élaboré par des parents adhérents et bénévoles de l'association.

Le présent règlement intérieur a pour objet d'organiser les relations entre l'Accueil de loisirs les enfants du Laveron, ci-après désigné « l'Accueil de loisirs » et le ou les titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant concerné par les services proposés, ci-après désigné(s) « les Parents ».

Il définit les modalités pratiques de fonctionnement de l'Accueil de loisirs.

***L'avenant 1 vient modifier les tarifs et l'organisation des inscriptions  
de notre accueil à partir du mois de janvier 2025***

**Pour rappel l'article 5 ci-dessous :**

**Le dossier d'inscription**

*Inchangé*

**L'organisation des inscriptions**

**Une inscription n'est valable que si le dossier d'inscription est complet.**

La capacité d'accueil étant limitée, la direction de l'Accueil de loisirs peut être amenée à refuser une inscription. Les inscriptions et modifications d'inscriptions doivent se faire directement sur le Portail Familles <https://enfantsdulaveron.portail-defi.net>.

Exceptionnellement, vous pouvez nous écrire un mail sur [al.lesenfantsdulaveron@famillesrurales.org](mailto:al.lesenfantsdulaveron@famillesrurales.org) en cas de dysfonctionnement du Portail Familles.

Dans tous les cas, aucune inscription ou modification d'inscription ne sera acceptée si elle faite oralement ou par téléphone.

**Périscolaire : Toute demande d'inscription / modification / annulation pour les lundis, mardis, mercredi, jeudis et vendredis doit se faire 4 jours ouvrés avant l'accueil demandé via le Portail Familles. Soit le lundi pour le lundi suivant, le mardi pour le mardi suivant, etc.**

Les Parents sont invités à prévenir les enseignants de leurs enfants pour toutes modifications d'inscriptions.

**Nous rappelons que tous les évènements scolaires (enseignants absents, grèves à l'école, sorties scolaires, ou tout autre évènement) sont indépendants de l'accueil de loisirs et il convient par conséquent à chaque parent de désinscrire son enfant via le Portail Familles dans les délais cités.**

Vacances : Pour chaque période de vacances, une date limite d'inscription est communiquée aux Parents. Toute inscription hors délai sera étudiée. En fonction des possibilités d'accueil de la structure, l'inscription pourra être ou ne pas être acceptée. Toute demande d'inscription / modification / annulation doit se faire via le Portail Familles avant la date communiquée.

### **Pour rappel l'article 8 ci-dessous :**

#### **Article 8 - Tarifs**

Les barèmes sont établis selon une tarification modulée et liée au quotient familial de la famille. Ils sont établis sous réserve de modifications pouvant intervenir au 01/01 ou au 01/09 suivant l'évolution de l'inflation, du prix des fournitures, de la valeur du SMIC, des quotients familiaux des familles et du montant de la subvention de la collectivité. En fonction de l'activité et du contexte, la modification des tarifs peut intervenir à une autre date. La modification sera présentée sous forme d'avenant au présent règlement intérieur et sera communiquée aux utilisateurs par courrier ou mail.

La CAF met à disposition des directeurs de structure enfance jeunesse un portail qui leur permet de consulter le quotient familial des familles. Ces données confidentielles seront utilisées dans le respect de la législation en vigueur et dans le strict cadre de notre activité, soumise à l'obligation de discrétion. Les parents autorisent à travers la validation de ce règlement intérieur le directeur à consulter ces données.

**Pour pouvoir appliquer cette tarification, nous avons besoin de connaître votre numéro d'allocataire CAF.**

Il nous est ainsi possible d'appliquer au plus juste la tarification et donc votre facture mensuelle.

**En cas d'impossibilité pour Familles Rurales de connaître votre quotient familial, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum défini.** Si votre dossier CAF n'est pas à jour, nous pourrions être amenés à vous demander votre avis d'imposition.

Si un problème est rencontré lors de la mise à jour de votre quotient familial par la CAF, un avoir sur vos factures dans la limite des trois derniers mois pourra être envisagé.

Pour les familles ayant un régime spécifique (MSA, SNCF...), il convient de nous fournir une **attestation de quotient familial à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.**

## La nouvelle grille tarifaire qui s'appliquera

à partir de janvier 2025 ci-dessous :



### FR Enfants du Laveron TARIFS 2025

Familles Granges Narboz et Ste Colombe		Quotient familial				
		0€ à 800€	801€ à 1000€	1001€ à 1500€	1501€ à 3000€	3001€ et +
<i>Tarifs périscolaires</i>		1,30 €	1,60 €	1,90 €	2,04 €	2,10 €
Matin	7h00 - 7h30 - 8h (tarif 1/2h)	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,02 €	1,05 €
Garderie midi	11h45 / 12h15	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,02 €	1,05 €
Midi + repas	11h45 / 13h45	7,20 €	7,79 €	8,40 €	8,68 €	8,80 €
Soir + goûter	16h30 / 17h30	2,30 €	2,60 €	2,90 €	3,04 €	3,10 €
	18h - 18h30 (tarif 1/2h)	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,02 €	1,05 €

Familles Granges Narboz et Ste Colombe		Quotient familial				
		0€ à 800€	801€ à 1000€	1001€ à 1500€	1501€ à 3000€	3001€ et +
<i>Tarifs Mercredi et Accueil de loisirs</i>		1,30 €	1,60 €	1,90 €	2,04 €	2,10 €
Matin	7h00 - 7h30 - 8h (tarif 1/2h)	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,02 €	1,05 €
	08h30 / 12h30	5,20 €	6,38 €	7,60 €	8,16 €	8,40 €
Midi + repas	12h30 / 13h30	5,90 €	6,20 €	6,50 €	6,64 €	6,70 €
Après midi	13h30 / 17h30	6,20 €	7,38 €	8,60 €	9,16 €	9,40 €
	18h - 18h30 (tarif 1/2h)	0,65 €	0,80 €	0,95 €	1,02 €	1,05 €
<i>Exemples de journées avec repas du midi</i>						
	8h30 - 17h30	17,30 €	19,96 €	22,69 €	23,96 €	24,51 €
	7h00 - 18h30	20,55 €	23,95 €	27,44 €	29,06 €	29,76 €

*Tarifs appliqués à la rentrée de janvier 2025*

**Une majoration de 14% est appliquée aux familles extérieures**